



## Corporate Manslaughter Act 2007 | Resource Centre



### Loi sur l'homicide causé par les corporations.

Le 6 avril 2008, la loi tant attendue sur l'homicide causé par les corporations (industriels, ...) entrera en vigueur (Uk).

Les sociétés ou organismes dont la négligence flagrante cause la mort d'un individu vont devoir affronter des poursuites judiciaires pour homicide.

En conséquence de la nouvelle loi, toutes les sociétés, organisations et organismes gouvernementaux seront affectés. **Tous vont affronter des amendes non limitées s'il est découvert qu'ils ont causé la mort à cause de leurs manques flagrants pour la santé et la sécurité.**

La loi tant attendue sur l'homicide par les corporations est un événement marquant après plus de 10 ans de campagne par les syndicats et autres groupes. **Les employés des sociétés, les consommateurs et les autres individus se verront offrir une plus grande protection contre les négligences des industriels. La nouvelle loi va centrer l'attention des industriels et des organisations en s'assurant qu'elles vont prendre au sérieux leurs obligations de santé et de sécurité.**

La loi de 2007 sur l'homicide de la corporation causant un homicide :

- En donnant une base plus efficace pour la responsabilité des industriels, la nouvelle loi va rendre plus facile la poursuite judiciaire contre les sociétés et organisations (grandes et petites). Les pierres d'achoppement aux poursuites judiciaires réussies ont été ôtées.
- La nouvelle loi complète la loi actuelle par laquelle des individus peuvent être poursuivis pour négligence flagrante, homicide et offenses pour la santé et la sécurité. Ceci a lieu lorsqu'il y a une preuve directe de leur implication. La loi est construite sur la législation concernant la santé et la sécurité – ainsi la nouvelle offense n'impose pas de nouvelle réglementation sur les affaires.
- Au mois d'avril 2008, l'immunité à la poursuite judiciaire pour la Couronne sera ôtée. Les organismes de la Couronne tels que les départements du gouvernement seront maintenant sujets à poursuites, c'est quelque chose qui n'était antérieurement pas possible. La loi sera appliquée aux industriels et autres organismes de corporations dans les secteurs public et privé, dans les départements du gouvernement, les forces de police et certains groupes non incorporés, tels que les associations, où ceux-ci sont employeurs.